

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

<b>Numéro de dossier</b>	<b>Date de décision</b>
<i>Réf : 2017060004</i>	<i>07/08/2017</i>

*Référence de la décision : A/MC/2017-08-039*

**Certificat de sécurité de la société DB CARGO (UK) Ltd - partie B**

A été délivrée, à la société DB CARGO (UK) Ltd, un certificat de sécurité (partie B) pour assurer des services de transport de fret, y compris de marchandises dangereuses, de la section de démarcation française du tunnel sous la manche (Concession Eurotunnel) jusqu'à Calais-Fréthun.

En application des dispositions de l'article 4-2 de l'arrêté du 14 avril 2008 modifié relatif au certificat de sécurité requis en matière ferroviaire, la durée de validité de cette partie B est identique à celle du certificat de sécurité délivré par la CIG. La date de fin de validité est donc fixée au 16 mars 2018.